

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Ce présent règlement précise l'organisation et le fonctionnement du RAM. Il définit les responsabilités, les actions et les engagements entre les usagers et le RAM.

1. Présentation du Relais Assistants Maternels

Le Relais Assistants Maternels a été créé au 1^{er} juin 2011. Il était géré par la municipalité de La Guerche sur l'Aubois sur la base d'un mi-temps.

Au 1^{er} janvier 2016, la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois a pris la compétence du RAM et de sa gestion.

La CDC est représentée par son Président Monsieur Olivier HURABIELLE et son siège social est situé :

**CDC des Portes du Berry
Centre Socio-culturel
Rue de l'Eglise
18320 JOUET SUR L'AUBOIS**

La CDC des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois regroupe 12 communes :

Apremont, Cours-Les-Barres, Cuffy, Germigny l'Exempt, Jouet sur l'Aubois, La Chapelle Hugon, La Guerche sur l'Aubois, Le Chautay, Marseilles Les Aubigny, Menetou-Couture, Saint Hilaire de Gondilly et Torteron.

Le Relais Assistants Maternels est un service public entièrement financé par la CDC et subventionné par la CAF du Cher. Il est gratuit pour les usagers.

Le relais Assistants Maternels est un service itinérant.

L'adresse principale du RAM est :

Relais Assistants Maternels des Portes du Berry
5 Rue Gambetta
18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

Les coordonnées sont :

Téléphone : 02.48.74.57.13 (*uniquement à La Guerche sur l'Aubois*) / 06.58.94.76.40

e-mail : ramcdcberry@orange.fr

2. Les Missions du Relais Assistants Maternels

Le RAM est un lieu où professionnels, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens par le biais d'ateliers d'éveil, de réunions thématiques et d'échanges

Le RAM est un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les assistants maternels, les parents et les futurs candidats à l'agrément par le biais des permanences administratives

En créant des rencontres sur des thématiques précises, le RAM est reconnu sur le territoire et auprès des différents acteurs locaux (bibliothèque, maison de retraite...)

Le RAM contribue à la professionnalisation des assistants maternels par le biais d'échange, de partages des expériences :

- **En direction des assistants maternels, des candidats à l'agrément, des assistants familiaux et des gardes à domicile,**

- Informer sur les droits et démarches administratives
- Echanger sur leurs pratiques et leurs expériences lors de rencontres thématiques et d'ateliers d'éveil
- Rompre l'isolement de leur quotidien
- Valoriser la profession et faciliter son accès à de futurs candidats

- **En direction des parents :**

- Informer sur les différents modes de garde
- Les accompagner dans leurs démarches administratives (contrat, fiche de paye...)
- Les conseiller dans leur recherche de mode d'accueil de leur enfant

- **En direction des enfants :**

- Participer à des moments ludiques et conviviaux
- Rencontrer d'autres enfants
- Enrichir et développer leur curiosité
- Les préparer en douceur à la vie collective

3. Fonctionnement du Relais Assistants Maternels

a) Rôle de l'animatrice

Educatrice de Jeunes Enfants diplômée, l'animatrice a pour rôle:

- D'être garante du fonctionnement interne du service
- De travailler en partenariat avec le Conseil Départemental du Cher, la Caf et les autres professionnels de la petite enfance
- D'assurer des permanences administratives pour les assistants maternels et les parents
- D'accompagner les professionnelles petites enfances dans leur profession
- D'accompagner l'enfant dans son développement et de veiller à son bien être
- De créer des échanges sur des thématiques liées à la profession et au développement de l'enfant

Elle n'a pas pour mission d'encadrer, de contrôler la pratique professionnelle des assistants maternels. Cette mission est assurée par les services de la P.M.I du Conseil Départemental du Cher.

L'animatrice donne principalement une information d'ordre général sur les droits et obligations de chacune des parties et oriente les personnes vers les instances spécialisées. Elle ne se substitue pas à la fonction d'employeur des parents et n'intervient pas dans la relation contractuelle de droit privé entre ceux-ci et leur employé.

b) Public accueilli

▪ **Les permanences administratives et téléphoniques** sont en priorité destinées aux assistants maternels, aux parents, futurs/parents employeurs, aux personnes intéressées par l'agrément, aux gardes à domicile et aux assistants familiaux sur le territoire de la C.D.C. des Portes du Berry entre Loire et Val d'aubois.

Cependant suivant les disponibilités de l'animatrice, une réponse téléphonique pourra être donnée aux personnes n'ayant pas de RAM sur leur territoire.

▪ **Les ateliers d'éveil** sont réservés aux enfants âgés de la naissance à la scolarisation, accompagnés de leurs assistants maternels, de leurs parents, grands-parents, de leurs gardes à domicile et de leurs assistants familiaux résidant sur le territoire de la C.D.C.

Exception faite aux enfants scolarisés pendant les vacances scolaires.

Les enfants seuls ne seront pas accueillis.

c) Horaires et lieux du Relais Assistants Maternels

Le Relais Assistants Maternels est un service itinérant sur les communes de la CDC. Afin de répondre au mieux aux usagers, 4 communes ont été choisies : ***Cours Les Barres, Cuffy, Jouet sur l'Aubois et La Guerche sur l'Aubois.***

Le RAM reçoit le public avec ou sans rendez-vous. Afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins de chacun, il est cependant conseillé de prendre contact au préalable avec l'animatrice.

JOURS	LIEUX	ATELIERS	PERMANENCES
LUNDI	5 Rue Gambetta 18150 La Guerche sur l'Aubois		13H30-19H
MARDI	Jouet sur l'aubois	9H30-11H <i>Salle des fêtes</i>	13H30-18H <i>Rue de l'Eglise (bureau du Conseil départemental)</i>
MERCREDI	5 Rue Gambetta 18150 La Guerche sur l'Aubois		8H30-11h30
JEUDI	Semaine paire : Cuffy	9H30-11H <i>Salle des fêtes</i>	13H30-17H30 <i>Bureau de la Mairie</i>
	Semaine impaire : Cours les barres	9H30-11H <i>Petite salle (à côté de la mairie)</i>	13H30-17H30 <i>Bureau de la Mairie</i>
Vendredi	5 Rue gambetta 18150 La Guerche sur l'Aubois	9H30-11H	13H30-16H

4. Ateliers d'éveil

Une des missions du RAM, définie par la caisse d'allocations familiales, est d'animer un lieu où assistants maternels, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux.

Les ateliers doivent rester des moments ludiques et d'échanges.

a) Objectifs:

- Permettre aux adultes d'échanger des idées, de confronter des expériences avec d'autres professionnels.
- Améliorer la qualité de l'accueil en développant les savoir-être et savoir-faire des professionnelles petites enfance tout en valorisant les compétences de chacun et en suscitant leur implication.
- Proposer des activités adaptées à l'âge des enfants présents,
- Permettre aux enfants de rencontrer d'autres adultes et d'autres enfants, dans d'autres lieux, rassurés par la présence d'un adulte « familial ».
- Favoriser les rencontres et les échanges entre les assistants maternels pour rompre leur isolement, partager leurs expériences et leurs pratiques professionnelles.
- Permettre aux assistants maternels, aux parents, aux assistants familiaux et aux gardes à domicile de mettre en place des activités avec leur enfant.

b) Modalités d'accueil:

Les ateliers d'éveil sont ouverts aux assistants maternels, assistants familiaux, gardes à domicile, parents et enfants.

Conditions :

- les ateliers d'éveil se font sur réservation auprès de l'animatrice via mail, téléphone...
- toute personne peut assister aux 3 ateliers de la semaine
- une priorité sera faite aux personnes qui ne peuvent venir qu'une fois par semaine.
- toute absence devra être signalée à l'animatrice ; en cas d'absence répétée et non justifiée, l'animatrice se réserve le droit d'attribuer la place à une autre personne

Une autorisation écrite des parents sera demandée par l'animatrice pour la participation aux matinées d'éveil à chaque nouvelle rentrée scolaire.

Sans autorisation, l'enfant ne pourra être accueilli sur ces temps d'animation.

c) Responsabilités

Le relais ne peut être tenu responsable en cas de vol ou détérioration de biens matériels (poussettes, jouets, vêtements, bijoux...) pendant le temps d'accueil et d'activités, ceux-ci restant sous l'entière responsabilité des usagers fréquentant l'atelier.

En cas d'accident provenant d'un geste ou du comportement d'un enfant, d'un parent ou d'un professionnel, c'est la responsabilité civile des parents ou du professionnel qui sera engagée.

L'enfant est sous la seule responsabilité de son accompagnant.

Les utilisateurs s'engagent à respecter et à faire respecter par les enfants le matériel mis à disposition. Toute détérioration du matériel sera facturée à la personne responsable.

Le RAM n'est pas responsable des taches sur les vêtements : colle, peinture ... Il est préférable de mettre aux enfants des tenues adéquates pour les activités.

d) Règles de vie :

Ces ateliers ne sont en aucun cas obligatoires. Les personnes les fréquentant viennent de leur plein gré.

Ces moments de rencontres nécessitent des règles afin que chacun puisse trouver sa place.

En tant qu'adulte, il est important :

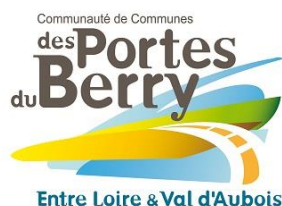
- de respecter la place de chacun
- de respecter le rythme de l'enfant
- de veiller au bien-être de l'enfant
- d'avoir **un devoir de discrétion** et de ne pas divulguer le contenu des échanges : aucun des propos échangés sur les situations personnelles vécues et exposées, ne doivent être rapportées à l'extérieur du RAM.
- de participer au rangement de l'activité
- d'avoir un langage et un comportement approprié vis-à-vis du groupe
- d'accompagner et de participer à l'activité avec l'enfant tout en veillant au bien-être de celui-ci

Afin d'assurer le bien-être des tous petits et d'éviter les contagions, les enfants malades ou atteints de pédiculose ne seront pas acceptés.

5. ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

Il est demandé aux parents et professionnels de retourner le coupon, stipulant que ceux-ci ont bien pris connaissance du présent règlement interne et qu'ils l'acceptent.

Validé par le Conseil Communautaire de la CDC des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois, le 30 mars 2016.



**AUTORISATION DE FREQUENTER LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS
DE LA CDC DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS**

Je soussigné(e), Mr ou Mme.....
parents de l'enfant.....né(e) le.....
adresse
téléphone :.....e-mail :.....
autorise Mme.....assistante maternelle/garde à
domicile résidant.....
à participer et transporter mon enfant en voiture aux ateliers d'éveil :

- le mardi à la salle des fêtes de Jouet sur l'aubois
- le jeudi : semaine paire : salle des fêtes de Cuffy
 semaine impaire : petite salle (à côté de la mairie) de Cours Les Barres
- le vendredi au RAM à la Guerche sur l'Aubois

ainsi qu'aux sorties extérieures du RAM.

Date et signature des parents :



AUTORISATION DE PHOTOGRAPHER ET FILMER

Au cours des activités du RAM, l'enfant peut être photographié ou filmé.
Ces documents pourront être utilisés par le RAM ou la CDC des Portes du Berry dans un but de communication, d'information ou de promotion (plaquettes, affiches, expositions, article de presse, internet, etc...)

Je soussigné(e), Mr ou Mme.....
parents de l'enfant.....

autorise n'autorise pas
le RAM de la CDC des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois à
photographier et/ou filmer mon enfant dans le cadre de ses ateliers.

autorise n'autorise pas
le RAM et la CDC des Portes du Berry à diffuser les photos ou les films sur le
site internet de la Communauté de Communes

Date et signature des parents :



ACCEPTATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU RAM :

Je soussigné(e), (nom, prénom).
parents, assistant maternel, garde à domicile ou assistant familial **(1)** déclare
avoir pris connaissance et accepter le règlement interne du relais assistants
maternels (RAM) de la CDC des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois.

Le,

Signature

(1) Rayer la mention inutile